Sanctions disciplinaires : un premier jet !

Abderrahim DERRAJI - 2017-03-17 23:19:44 - Vu sur pharmacie.ma

Sept sanctions disciplinaires prononcées par les Conseils de l'ordre des pharmaciens viennent enfin d'être publiées au Bulletin Officiel n° 6552 du 16 mars 2017. Ces sanctions qui varient entre 2 et 3 jours de fermeture, concernent des pharmaciens exerçant à Tétouan, Salé, Kénitra, Meknes et Nador. Il est à noter qu'aucune sanction ne concerne la ville de Casablanca dont les pharmaciens viennent de faire une grève essentiellement pour protester contre le non respect des horaires.

Il n'en reste pas moins que la publication de ces sanctions constitue un bon début et un gâge de bonne volonté de la part de l'administration qui est attendue au sujet des autres dépassements constatés à travers le royaume et particulièrement à Casablanca. Affaire à suivre...